DEPARTEMENT DE L'ISERE (38)

COMMUNE DE LA MOTTE-D'AVEILLANS (38770)

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Élaboration du PLU arrêtée le : 16/07/2020

Élaboration du PLU approuvée le : 27/03/2023

La maire, A. ROSSI

MAIRIE DE LA MOTTE D'AVEILLANS 38770 (Isère)

Alpicité
Urbanisme, Paysage, Environnement

SARL Alpicité – avenue de la Clapière,
1, résidence la Croisée des Chemins
05200 Embrun
Tel : 04.92.46.51.80.
Mail : nicolas.breuillot28@gmail.com

SOMMAIRE

Sommaire 3
Préambule 5
Orientation 1 : revitaliser le territoire communal 7
Orientation 2 : réorganiser le territoire communal autour d'une centralité 11
Orientation 3 : améliorer le cadre de vie 13

PREAMBULE

Le projet d'aménagement et de développement durables présente le projet communal pour la douzaine d'années à venir. Il est le document-cadre du PLU. Il définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.

L'article L151-5 du code de l'urbanisme précise :

«*Le projet d'aménagement et de développement durables définit :*

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »

ORIENTATION 1 : REVITALISER LE TERRITOIRE COMMUNAL

OBJECTIFS	**ACTIONS**
Atteindre une population permanente de l'ordre de 2000 habitants, seuil critique pour le maintien des activités et services existants.	➢ Relancer la dynamique de construction du territoire dans le respect des risques et des objectifs de modération de la consommation d'espaces ; ➢ Diversifier les formes urbaines concernant l'habitat ; ➢ Développer un programme de logement en primo-accession sur le centre village (foncier communal) ; ➢ Relancer la croissance démographique avec l'accueil de populations jeunes ; ➢ Maintenir la résidence d'habitat temporaire des séniors.
Relancer l'économie locale.	➢ Favoriser la réouverture du petit train de La Mure, vecteur majeur de l'activité touristique de la commune et de la Matheysine ; ➢ Conforter l'activité commerciale en incitant notamment à son installation dans le centre village ; ➢ Dynamiser la zone artisanale de « La petite vitesse » ; ➢ S'inscrire dans le schéma départemental de développement de la fibre optique pour favoriser l'installation d'entrepreneurs ; ➢ Maintenir l'activité agricole en préservant les sièges d'exploitations et les terres agricoles ; ➢ Consolider la station de ski des Signaraux, secteur à fort potentiel d'activité journalière (création d'une salle d'accueil, d'un parking, d'hébergement touristique...)

Garantir un haut niveau de services publics.	➢ Renforcer les équipements publics dans le centre village ; ➢ Restructurer les équipements publics existant, sportifs notamment ; ➢ Améliorer les réseaux publics d'eaux usées ; ➢ Favoriser la mise en œuvre d'un réseau de chaleur au centre-village.

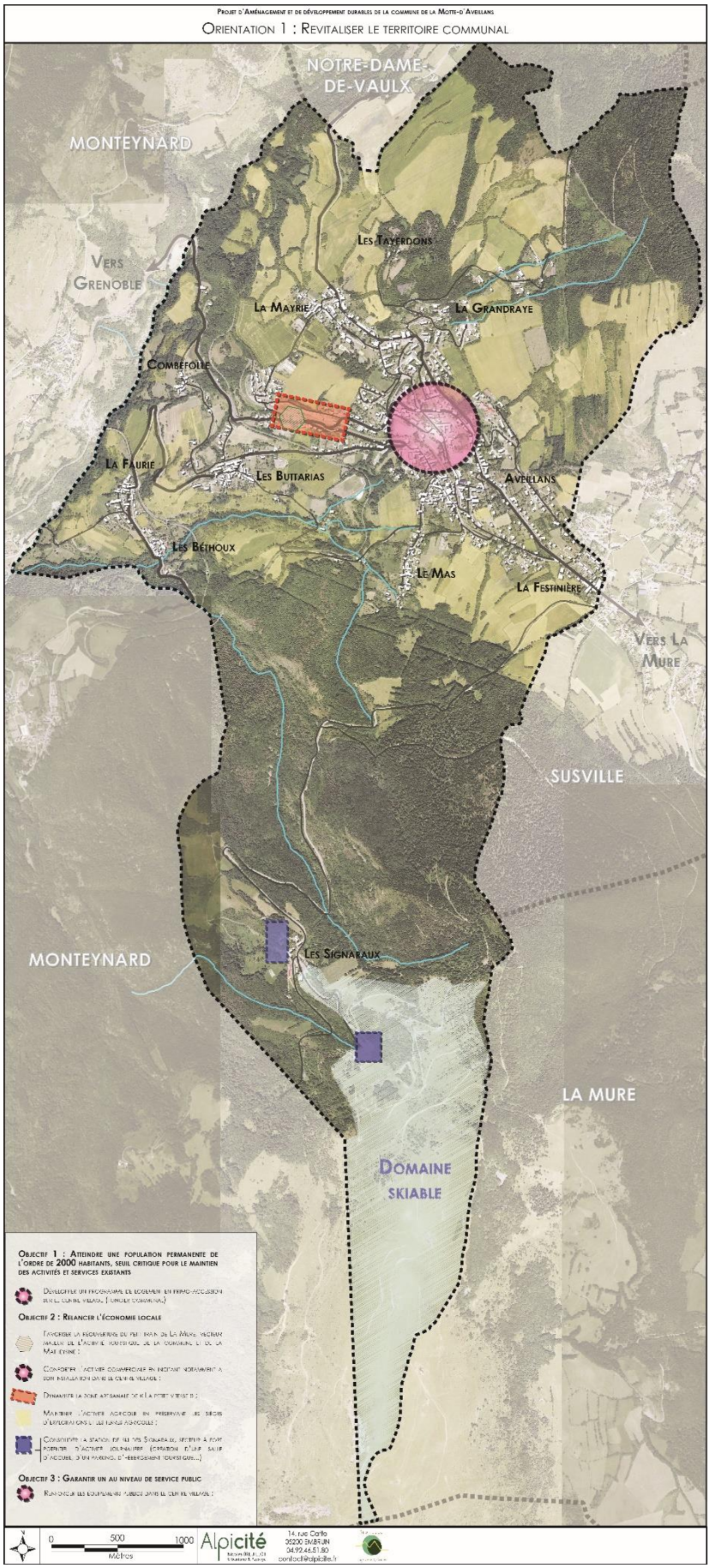
Projet d'Aménagement et de développement durables de la commune de la Motte-d'Aveillans
Orientation 1 : Revitaliser le territoire communal
Notre-Dame-de-Vaulx
Monteynard
Vers Grenoble
Les Tayerdons
La Mayrie
La Grandraye
Combefolle
La Faurie
Les Buttarias
Aveillans
Les Béthoux
Le Mas
La Feshnière
Vers La Mure
Susville
Monteynard
Les Signaraux
La Mure
Domaine skiable
Objectif 1 : Atteindre une population permanente de l'ordre de 2000 habitants, seuil critique pour le maintien des activités et services existants
Développer un programme de logement en primo-accession sur le centre village. (Uniquement commerce.)
Objectif 2 : Relancer l'économie locale
Favoriser la réouverture du petit train de La Mure, vecteur majeur de l'activité touristique de la commune et de la Matheysine ;
Conforter l'activité commerciale en instant notamment à son installation dans le centre village ;
Dynamiser la zone artisanale de la petite vitesse ;
Maintenir l'activité agricole en préservant les sièges d'exploitations et les terres agricoles ;
Conserver la station de ski les Signaraux, restreint à pour poursuivre l'activité journalière (extension d'une salle d'accueil, d'un parking, d'hébergement touristique...)
Objectif 3 : Garantir un au niveau de service public
Renforcer les équipements publics dans le centre village ;
0 500 1000
Mètres
Alpicité
14, rue Carle
38200 SAINT-ISMIER
04.92.46.51.80
contact@alpicille.fr

ORIENTATION 2 : REORGANISER LE TERRITOIRE COMMUNAL AUTOUR D'UNE CENTRALITE

OBJECTIFS	**ACTIONS**
Renforcer le cœur de La Motte d'Aveillans.	➢ Favoriser l'émergence d'une centralité autour de la mairie / école / collège / gymnase ; lieux de rencontre et de vie ; ➢ Assurer une densification graduelle décroissante de l'urbanisation des centres anciens vers les espaces périphériques ; ➢ Eviter le développement des hameaux périphériques.
Stopper la dilution de l'urbanisation.	➢ Lutter contre l'urbanisation en limitant l'urbanisation future à environ 7,5 ha. ➢ Favoriser une densité de construction à l'échelle de la commune de l'ordre de 15 lgts / ha sur les sites stratégiques.
Améliorer les déplacements communaux.	➢ Augmenter l'offre de stationnement public à proximité des centres anciens afin de permettre la réhabilitation du bâti ; ➢ Renforcer les liaisons douces.

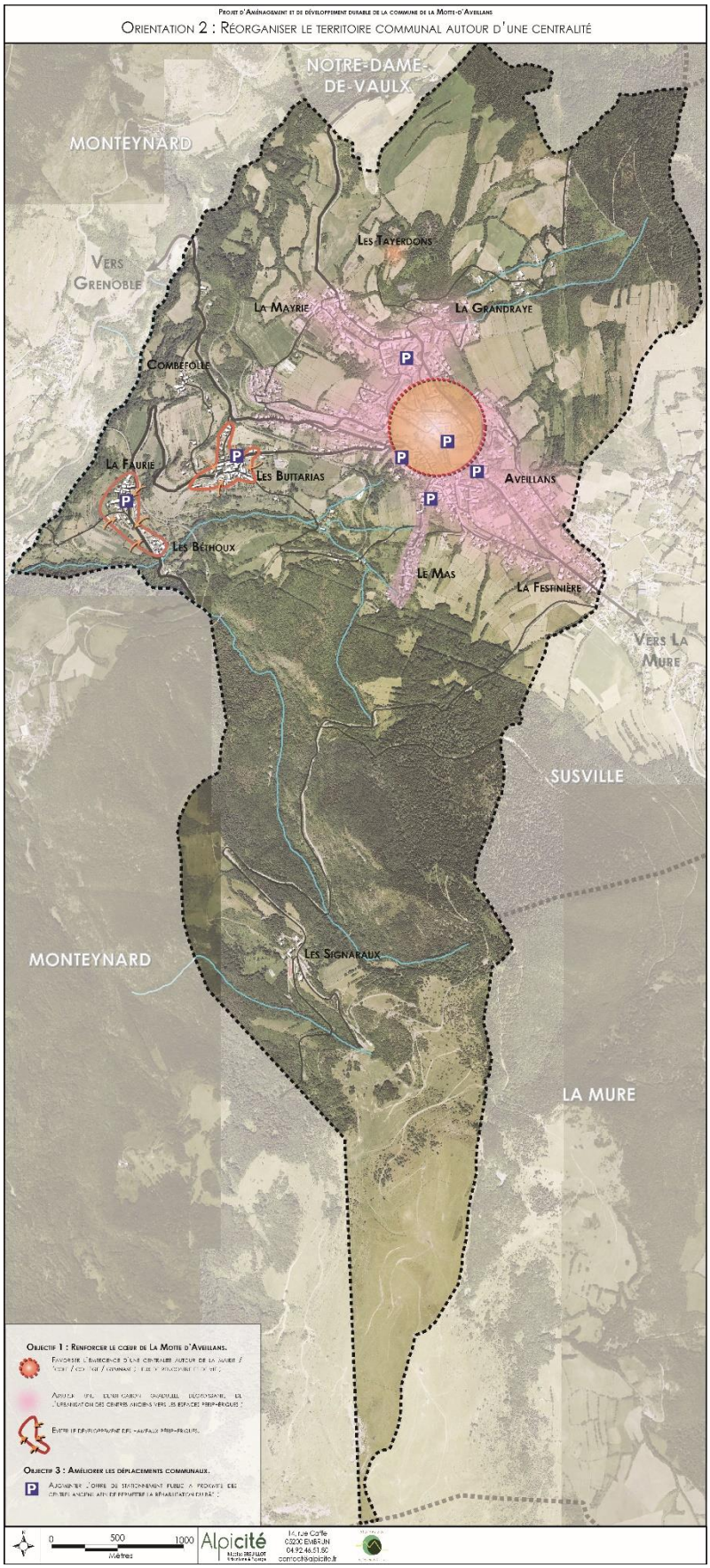
Projet d'Aménagement et de développement durable de la commune de la Motte-d'Aveillans
Orientation 2 : Réorganiser le territoire communal autour d'une centralité
NOTRE-DAME-DE-VAULX
MONTEYNARD
Vers Grenoble
Les Tayerdons
La Mayrie
La Grandraye
Combefolle
La Faurie
Les Buttarias
Aveillans
Les Béthoux
Le Mas
La Festinière
Vers La Mure
SUSVILLE
MONTEYNARD
Les Signaraux
LA MURE
Objectif 1 : Renforcer le cœur de La Motte d'Aveillans.
Objectif 3 : Améliorer les déplacements communaux.
0
500
1000
Mètres
Alpicité
14, rue Carle
05200 EMBRUN
04 92 46 51 50
contact@alpicite.fr

ORIENTATION 3 : AMELIORER LE CADRE DE VIE

OBJECTIFS	**ACTIONS**
Favoriser un développement urbain intégré à l'environnement.	➢ Améliorer le traitement des eaux usées en assurant la mise en séparatif des réseaux et le raccordement à la STEP ; ➢ Protéger la ressource en eau ; ➢ Favoriser le développement des EnR (pico-centrale, réseau de chaleur).
Préserver le patrimoine naturel, architectural et paysager.	➢ Préserver les continuités écologiques de l'urbanisation ; ➢ Limiter l'étalement urbain qui fragmente les milieux naturels ; ➢ Préserver les éléments architecturaux remarquables (cité ouvrière, vieilles fermes, maisons de maître, patrimoine minier…) ; ➢ Maintenir d'anciens jardins ouvriers sur la commune ; ➢ Maintenir les perspectives paysagères remarquables ; ➢ Protéger les zones humides et les réservoirs de biodiversité ; ➢ Maintenir les espaces agricoles ; ➢ Améliorer les espaces publics du centre-village.

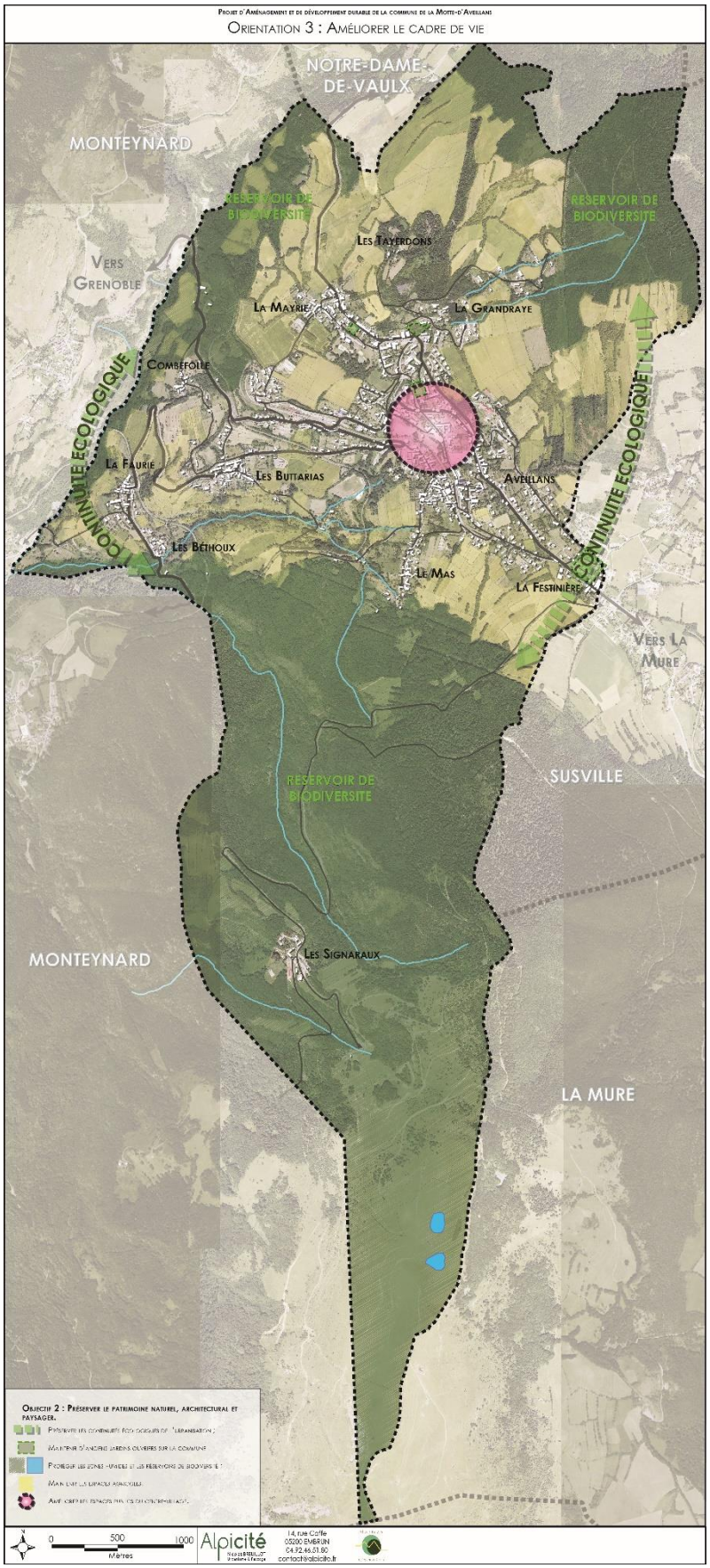
Projet d'Aménagement et de développement durable de la commune de la Motte-d'Aveillans
Orientation 3 : Améliorer le cadre de vie
NOTRE-DAME-DE-VAULX
MONTEYNARD
RESERVOIR DE BIODIVERSITE
RESERVOIR DE BIODIVERSITE
Les Tayerdons
Vers Grenoble
La Mayrie
La Grandraye
Comsefolle
CONTINUITE ECOLOGIQUE
CONTINUITE ECOLOGIQUE
La Faurie
Les Buttarias
Aveillans
Les Béthoux
Le Mas
La Festinière
Vers La Mure
RESERVOIR DE BIODIVERSITE
SUSVILLE
MONTEYNARD
Les Signaraux
LA MURE
Objectif 2 : Préserver le patrimoine naturel, architectural et paysager.
0
500
1000
Mètres
Alpicité
14, rue Coffe
05200 EMBRUN
04.92.46.01.50
contact@alpicite.fr